Ordre
des Avocats
Hauts-de-Seine

Conseil de l'Ordre du 14 septembre 2023

---

Synthèse

Le jeudi 14 septembre 2023 s'est tenue, à 17 heures, en présentiel et par visioconférence, une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, Bâtonnière de l'Ordre et de Monsieur Fabien ARAKELIAN, Vice-Bâtonnier de l'Ordre.

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués hors réunion du Conseil.

1. Approbation du PV du 20 juillet 2023

Ce point est reporté au prochain Conseil de l'Ordre.

2. Fixation de la date des élections ordinales (membres du conseil de l'Ordre et Bâtonnier)

Est adoptée à l'unanimité la fixation de la date des élections ordinales (membres du conseil de l'Ordre et Bâtonnier) au 28 novembre (1er tour) et au 29 novembre 2023 (2ème tour).

La date du 28 novembre coïncide avec les élections du CNB.

Le calendrier de dépôt des candidatures sera communiqué prochainement, une fois validé par la Commission Déontologie du Barreau.

3. Le statut de l'élève avocat suite et fin (rapporteur : Emmanuelle Fena-Lagueny)

Emmanuelle Fena-Lagueny rappelle que le Conseil de l'Ordre a, dans sa séance du 20 juillet 2023, voté en faveur de la réforme du statut de l'élève-avocat avec 69,57% des voix.
Mais lors de ce conseil du 20 juillet, il avait été convenu de communiquer au CNB une restitution plus complète des sondages adressés aux avocats et aux grands cabinets.
Le rapport qui est présenté au Conseil de l'Ordre est adopté à la majorité et sera adressé au CNB.

4. La Charte Internationale du jeune avocat (rapporteur : Anne-Sophie Lepinard)

Anne-Sophie LEPINARD, présente la Charte Internationale du jeune avocat élaborée par la FNUJA et qui a déjà été approuvée par la Fédération Africaine des Unions des Jeunes Avocats (FAUJA), partenaire historique de la FNUJA. Elle a par la suite été signée par l'European Young Bar Association (EYBA), par l'association des jeunes avocats de la Moldavie, et par les barreaux de Lille et Aix en Provence notamment. Proposition est faite au Barreau de signer cette charte.

Ce document qui n'est pas un acte normatif se veut un instrument de soutien et de protection aux jeunes avocats et a pour objet de rappeler un ensemble d'engagements qui seraient pris par les barreaux signataires envers les jeunes avocats.

Ce document soulevant de nombreuses questions, il est proposé de reporter son vote à un Conseil de l'Ordre ultérieur pour permettre d'en débattre sereinement.

5. Point agenda des évènements des mois de septembre à décembre 2023

Il est rappelé les évènements à venir au sein du Barreau :

- Commémoration au Mont Valérien : 20 septembre à 14 h 30
- Entretien de déontologies partagées I - La foi du Palais : 27 septembre 2023 17 h à 19 h
- La Nuit du Droit - Colloque sécurité et liberté : 4 octobre 2023 18 h à 20 h
- Colloque Commission avocats d'enfants - L'enfant sur un fil : 6 octobre 2023 : 9 h à 17 h
- 20 km de Paris : 8 octobre 2023
- Formation Retraites pour les avocats honoraires - 10 octobre 2023 de 15h30 à 17h30
- Inauguration du baby-foodtruck au Tribunal Judiciaire : 19 octobre 2023 à 13 h
- Soirée des éloquences francophones : 16 novembre 2023 (vers 18 h)
- Rentrée de la Conférence : 17 novembre 2023 à 19 h
- Eloc' en Seine : 22 novembre 2023 à 19 h
- Les avocats prennent La Défense : 23 novembre 2023 (journée)
- Elections au CNB : 28 novembre 2023
- Elections ordinales (Bâtonnat et MCO) : 28 et 29 novembre 2023
- Assemblée Générale élective : 29 novembre à 18 h 30
- Entretien de déontologies partagées II - les réseaux sociaux : 13 décembre 2023 17 h à 19 h

6. Questions diverses

- Documentation susceptible d'être proposée aux avocats du Barreau

Il est demandé aux avocats honoraires siégeant au Conseil de l'Ordre de réaliser une étude des offres proposées par les éditeurs de documentation juridique aux avocats du Barreau et de revenir lors d'un prochain Conseil de l'Ordre avec une proposition.

- Intervention volontaire dans le cadre du référé liberté formé devant le TA de Cergy concernant le LRA de Nanterre

Le conseil de l'Ordre a voté à la majorité l'intervention volontaire dans le cadre du référé liberté formé devant le TA de Cergy concernant le LRA de Nanterre. Emilie GANEM représentera l'Ordre.

**Partie ouverte du Conseil de l'Ordre aux avocats du Barreau sur inscription**

La Bâtonnière et le vice-bâtonnier accueillent les avocats du Barreau qui se sont inscrits pour assister aux interventions de Marc CIMAMONTI, Procureur Général près la Cour d'Appel de VERSAILLES et Vincent VIGNEAU, Président de la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation.

Les échanges ont été riches et nombreux. Il est ici fait une courte synthèse de leurs interventions.

Marc CIMAMONTI, Procureur Général près la Cour d'Appel de VERSAILLES

Une fois son parcours professionnel présenté, Monsieur CIMAMONTI a exposé aux membres du Conseil la vision qu'il avait de son rôle et des institutions.

Se présentant non pas comme un « parquetier » mais comme un magistrat, il a insisté sur l'importance de la qualité du traitement judiciaire, à savoir rendre des décisions de qualité dans un délai raisonnable. Pour ce faire, il faut raccourcir les circuits et ~~de~~ veiller à ce que les objectifs que l'on peut se fixer ne se dégradent pas. Il est important d'être très en amont sur le contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation (la décision est-elle acceptable) ?

Il a par ailleurs insisté sur la spécificité de la Cour qui intègre 4 gros tribunaux et la difficulté de son rôle dans ce contexte.

Le Parquet est sans cesse sous pression, surtout en première instance. Disposer de moyens suffisants est une préoccupation constante.

Enfin, l'accent a été mis sur la numérisation, la procédure pénale numérique et le plateau TTR (traitement en temps réel) de permanences pour lequel un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à son organisation.

Enfin s'agissant des perspectives, elles sont les suivantes :

- La réforme de la police nationale
- La question des effectifs post Etats Généraux de la Justice
- La gestion des JO

Vincent VIGNEAU, Président de la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation

Son parcours professionnel présenté par Maxime CESSIEUX, Monsieur Vigneau explique aux Membres du Conseil et aux avocats présents la façon dont la Cour de Cassation est structurée (rythme des audiences, organisation en sections, champ d'interventions, ..) puis expose son rôle au sein de Cour et les travaux menés par la Cour de Cassation pour sa modernisation.

Outre la représentation de la Chambre commerciale dans un certain nombre de lieux et de colloques, son rôle est de veiller à la cohérence, à la lisibilité des décisions, à la réduction des délais dans lesquels les décisions sont rendues et de donner « le ton » autour des convictions qui sont les siennes, à savoir :

- Assurer la qualité d'une jurisprudence qui est étroitement liée à la qualité de l'organisation de la juridiction (les magistrats doivent se sentir indépendants et libres de s'exprimer) ;
- S'assurer de l'environnement économique et social : le droit n'est pas une spéculation intellectuelle. Une décision peut avoir un impact sur des personnes ;
- Ouvrir la Cour de cassation sur l'extérieur : la Cour a un rôle important dans la clarification de la règle de droit, notamment vis-à-vis des juges du fond.

Les actions auxquelles il est attaché et qu'il a mises en œuvre reposent sur la formation continue et la sécurité juridique (éviter d'avoir des jurisprudences qui évoluent trop souvent).

Monsieur VIGNEAU souligne l'importance de rendre des décisions de qualité, tout en réduisant les délais et expose les dispositifs qui sont mis en place pour aller dans ce sens. Cela passe par la dématérialisation de la procédure et le développement du travail collaboratif au sein de la Cour.

Enfin, une réflexion est en cours sur la rédaction des décisions pour la rendre plus accessible et plus modernes, contribuant par la même à une meilleure compréhension des décisions.

Ces échanges se concluent par la dédicace de son livre « Les fleurs de lin ».

---